

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 44
Nombre de représentés : 11
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_074_CC_14
*Validation d'un avenant n°8 relatif à la
prolongation du contrat de délégation de
service public 2016-2024 de gestion du
camping de l'Hermitage les Bains*

Nombre de votants : 54

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
18/07/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-
IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-
LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE -
Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-
BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M.
Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel
CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain
BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M.
Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M.
Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M.
Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme
Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - Mme Jocelyne JANNIN - M.
Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Eglantine
VICTORINE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN
procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Vanessa MIRANVILLE
procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Amandine TAVEL
procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry
HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M.
Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS
procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Audrey FONTAINE procuration à
Mme Lucie PAULA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024_074_CC_14 : VALIDATION D'UN AVENANT N°8 RELATIF À LA PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2016-2024 DE GESTION DU CAMPING DE L'HERMITAGE LES BAINS

Le Président de séance expose :

1. Le contexte

Inauguré en décembre 2012, le Territoire de l'Ouest a confié la gestion du camping intercommunal de l'Hermitage à la SPL Tamarun, dans un premier temps par voie de contrat de prestations intégrées de type régie intéressée entre 2012 et 2016, puis par un contrat de quasi-régie sous la forme d'une délégation de service public, pour une durée de 8 ans, du 1er septembre 2016 au 31 août 2024.

2. La procédure de renouvellement du contrat de Délégation de Service Public

Par délibération n°2024_026_CC_1, le Conseil Communautaire du 25 mars 2024 a validé le principe de recourir à nouveau à une délégation de service public (DSP) pour la gestion du camping de l'Hermitage, confiée à la SPL Tamarun par contrat de quasi-régie.

Or, la procédure à mettre en œuvre dans le cadre des DSP requiert 8 à 12 mois pour respecter les étapes obligatoires, les temps de négociation, de mise au point et de validation du contrat. Ces délais nous conduisent à une fin de procédure fin 2024 dans un calendrier prévisionnel optimisé, et par conséquent au-delà de la durée du contrat de DSP 2016-2024.

Afin de s'assurer de la continuité de service sur cet équipement jusqu'au terme de la procédure, il est donc nécessaire de prolonger la durée de contrat de DSP au-delà du 31 août 2024.

Les étapes de la procédure ainsi que le planning prévisionnel proposé sont les suivants :

- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : avis sur le principe de recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping de l'Hermitage-les-Bains (CCSPL du 7 mars 2024) ;
- Conseil Communautaire : délibération de validation du principe de recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping de l'Hermitage-les-Bains (Conseil du 25 mars 2025) ;
- Consultation à destination de la SPL TAMARUN : avril à juin 2024 ;
- Ouverture de la candidature et de l'offre par le Président : juillet 2024 ;
- Commission de Délégation Service Public : admission de la candidature et avis sur l'offre initiale de la SPL TAMARUN : juillet 2024 ;
- Négociations et mise au point du contrat : juillet à novembre 2024 ;
- Conseil Communautaire : délibération sur le choix du délégataire et des clauses du contrat : décembre 2024 ;
- Signature du contrat par le Président : décembre 2024 ;

Dans cette perspective, il est ainsi envisagé qu'un nouveau contrat d'exploitation du camping de l'Hermitage par la SPL TAMARUN entrera en vigueur au 1er janvier 2025.

Cependant, pour tenir compte d'éventuels aléas, il est proposé de prolonger le contrat de DSP par voie d'avenant, jusqu'à la prise d'effet du nouveau contrat de Délégation de Service Public tout en se fixant une durée de prolongation de 12 mois maximum.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 18/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/06/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet d'avenant n° 8 de prolongation de la délégation de service public (DSP) pour la gestion du camping de Hermitage avec la SPL Tamarun, jusqu'à la prise d'effet du nouveau contrat et pour une durée maximum de 12 mois ;**
- AUTORISER le Président à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président